

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 janvier 2022

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4167-2021.

Causes tarifaires 2021 et 2022 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

Demande de remboursement de frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de remboursement du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier. Tel qu'indiqué sur le formulaire, la demande est logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, qui est la responsable du paiement de ces frais pour le Regroupement.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de remboursement de frais. Nous soulignons en effet **le caractère actif, ciblé et structuré de l'intervention du RTIEÉ**, de même que **le caractère sobre et très raisonnable des frais demandés**, lesquels ont été nécessaires à notre intervention. Ainsi notamment :

- Notre demande est substantiellement inférieure au budget déposé.
- **La présente demande est presque totalement constituée des honoraires du procureur et de l'analyste principal Monsieur Jean-Pierre Laflamme.**
- Vu le retrait du sujet sur les pertes de réseau, aucun honoraire n'est réclamé par quiconque pour ce sujet ni pour le plaider.
- Ainsi notamment, Monsieur Jean-Claude Deslauriers, qui était l'analyste retenu sur ce sujet, n'a pas soumis de facturation.
- Par ailleurs, Messieurs Patrick Goulet et André Bélisle n'ont soumis que des factures minimes.
- De plus, Monsieur Pierre-Paul Sénéchal n'a pas soumis de facturation.
- **Enfin, tant le procureur M^e Dominique Neuman que l'analyste principal, Monsieur Jean-Pierre Laflamme ont soumis une facturation inférieure au budget prévu.**

Et, plus précisément :

- Le RTIEÉ a participé de façon rigoureuse et constructive aux diverses étapes du présent dossier : préparation, DDR, mémoire, présentation en audience et argumentation.
- Tout d'abord, nos représentations (mémoire, présentation et argumentation) ont porté sur la détermination des facteurs de productivité (X) et d'étirement (S) du Mécanisme de réglementation incitative (MRI) d'Hydro-Québec TransÉnergie et sur l'éventualité de l'étendre ou non aux coûts en capital. À ce sujet :
 - Notre témoin, Monsieur Jean-Pierre Laflamme a déposé son [curriculum vitae C-RTIEÉ-0031, RTIEÉ-1, Doc. 7](#), lequel montre **sa formation ainsi qu'une vaste expérience de plusieurs décennies de sa part chez Hydro-Québec, en production, transport et distribution, puis comme consultant privé.**
 - Monsieur Jean-Pierre Laflamme indique dans sa preuve qu'il a utilisé **le chiffrier électronique** fourni confidentiellement par Brattle afin d'y quantifier les diverses recommandations qu'il formule, en utilisant les fonctions avancées dans ce chiffrier comme il en a l'expérience. C'est d'ailleurs pour qu'il puisse ainsi être utilisé que la Régie a requis que ce chiffrier soit placé à la disposition confidentielle des parties. C'est à la demande de la Régie afin que les résultats en soient publics, transparents, reproductibles et que des variations et sensibilités de ceux-ci puissent être effectués non seulement par les experts eux-mêmes, mais aussi par la Régie et les intervenants.
 - Ce travail de Monsieur Jean-Pierre Laflamme lui a permis de **formuler des recommandations de variations quant à certaines hypothèses ou choix de Brattle, en les quantifiant.** Il est faux pour certains intervenants de soutenir que les seuls choix offerts à la Régie consistent à prendre 100% de ce que recommande Brattle ou 100% de ce que recommande PEG. Si les chiffriers de ces experts ont été mis à la disposition confidentielle de la Régie et des intervenants, c'est afin de pouvoir travailler avec, ce que Notre témoin, Monsieur Jean-Pierre Laflamme a fait. La Régie s'attendait à ce que les intervenants se servent des chiffriers électroniques pour lui soumettre des recommandations, et non pas à se limiter à constater passivement les différences entre les résultats des experts.
 - Monsieur Jean-Pierre Laflamme, par sa première recommandation, invite à choisir une **période de 15 ans plutôt que 25 ans** pour les données comparatives des transporteurs de l'échantillon.
 - Monsieur Jean-Pierre Laflamme recommande d'exclure (ou de tenter de corriger) **les données impossibles ou improbables** de l'échantillon.

- Monsieur Jean-Pierre Laflamme avait ainsi d'abord identifié 16 données d'utilités publiques de l'échantillon Brattle dont le **facteur d'utilisation (facteur de charge) est extrêmement faible ou extrêmement élevé**, ce qui les rend non crédibles, y compris par exemple des facteurs de charge supérieurs à 100%.
- Monsieur Jean-Pierre Laflamme a aussi identifié **2 données dont la longueur des lignes (du réseau) disproportionnée apparaît improbable**.
- Monsieur Jean-Pierre Laflamme a aussi indiqué que sont manifestement erronées les données indiquées par Brattle selon lesquelles **la longueur de lignes de PG&E aurait soudainement diminué de moitié en 1997, pour rester stable pendant 20 ans, puis être soudainement multipliée par deux en 2017** (ce que l'information sur le site web de PG&E permettait d'ailleurs de rectifier, ce que Monsieur Laflamme a fait).
- Sur un autre sujet, Monsieur Jean-Pierre Laflamme a recommandé de **retenir en O&M 50% des coûts du « transport par d'autres »**, vu que ceux-ci incluent non seulement les coûts O&M du service de cet « autre », mais également leur coût d'amortissement de capital et un rendement alors que ces deux derniers éléments ne seraient évidemment pas comptabilisés en O&M si le service était fourni par l'entreprise sujette elle-même.
- Monsieur Jean-Pierre Laflamme a aussi recommandé de **soustraire de l'échantillon les transporteurs de moins de 5000 MW vu qu'ils sont fort différents de HQT**.
- Monsieur Jean-Pierre Laflamme souligne qu'il n'est regrettablement **pas possible d'uniformiser les données de l'échantillon en éliminant les Facteurs Z** ni de les uniformiser en fonction d'un **niveau et d'une qualité de service identique**. Monsieur Jean-Pierre Laflamme explique en effet que **l'un ne va pas sans l'autre** (de sorte que l'on ne pourrait éliminer les Facteurs Z dus à des sinistres si l'on ne neutralise pas le niveau et la qualité de service avant que ces sinistres ne surviennent).
- Nous avons **critiqué Option consommateurs et son analyste** pour avoir omis de formuler quelque recommandation que ce soit sur la quasi-totalité (voire possiblement la totalité) de ces sujets.
- **Nous avons critiqué Brattle pour avoir omis d'effectuer quelque démarche que ce soit de rectification de son rapport après que lui eurent été révélées ces données impossibles ou improbables de son échantillon (mais ce que Monsieur Jean-Pierre Laflamme a fait, quant à lui)**.

- Nous avons **critiqué la confusion d'Option consommateurs et de son analyste** entre un « *Facteur S positif* » et un « *Facteur S négatif* », cet intervenant contredisant l'usage et l'équation $-(X+S)$ du mécanisme incitatif à ce sujet.
 - À l'issue de son étude, Monsieur Jean-Pierre Laflamme ne retient. Ceci étant dit, il suggère avec beaucoup de réserve vu la **aucun Facteur S positif** nouveauté de la proposition, que la Régie examine la possibilité d'un *Facteur S négatif* tout en reconnaissant le caractère inhabituel d'un tel Facteur S négatif mais en se demandant s'il ne serait pas approprié afin de protéger davantage la qualité de service élevé qui est souhaitée de la part d'HQT dans le contexte des coûts élevés qu'entraîne la configuration de son réseau, ses contraintes d'accès, contraintes géographiques et climatiques et le vieillissement de son réseau (besoins d'entretien préventif).
 - Sur un autre sujet, Monsieur Jean-Pierre Laflamme recommande de ne pas étendre le Mécanisme de réglementation incitative (MRI) d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) aux **coûts en capital**.
 - Mais dans l'éventualité d'une telle extension, Monsieur Jean-Pierre Laflamme recommande la méthode de dépréciation **One Hoss Shay**.
 - Sur un autre sujet, Monsieur Jean-Pierre Laflamme recommande à la Régie de l'énergie de demander à Hydro-Québec TransÉnergie, lors de ses causes tarifaires futures, lors de survenance d'événements affectant à la baisse sa performance, de **systématiquement inclure dans sa preuve une description des raisons ou causes de l'événement ainsi qu'une description des correctifs apportés ou à venir à ce sujet**, ceci afin de permettre au régulateur et aux intervenants qui l'assistent d'effectuer le suivi de telles baisses de qualité de performance.
 - Enfin, Monsieur Jean-Pierre Laflamme recommande à la Régie de l'énergie (dans une optique d'amélioration continue et pour faciliter la compréhension par le lecteur) de requérir d'HQT d'**améliorer la présentation de son information dans ses prochains rapports** notamment en a) indiquant les unités des cibles et valeurs des indicateurs qu'elle présente dans ses tableaux ou ailleurs dans le rapport (dans les graphiques, par exemple), b) indiquant les titres des axes des graphiques de cette nature à proximité des axes concernés et c) fasse la conversion des unités monétaires \$USD en \$CAN et de distances en milles en km à ces graphiques.
- Nous avons également soumis des **autorités doctrinales sur la question de la difficulté de neutraliser la qualité du service** (ce qui est requis aux fins de la comparaison des performances entre utilités publiques), ce dont Monsieur Laflamme a également traité tel que susdit.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous espérons humblement avoir rempli avoir été utiles à la Régie de l'énergie. Nous invitons ainsi respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de remboursement de frais.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).